

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 056

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2024-056

OBJET : Approbation du procès-verbal du 04 juin 2024

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 9 avril 2024 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 09 avril 2024
- 2) Décisions du maire
- 3) Budget annexe lotissement de Kerseac'h - Vote du budget 2024
- 4) Budget annexe Eaux et assainissement – Décision modificative n°1
- 5) Subventions aux associations pour 2024
- 6) Cotisation 2024 au profit de l'association commune du patrimoine rural de Bretagne
- 7) Dotation forfaitaire 2024 pour le comité de jumelage
- 8) Cotisation 2024 au profit de Finistère ingénierie
- 9) Convention initiation de la langue bretonne à l'école Jules FERRY
- 10) Tarif communaux 2024 – Tournage dans le domaine public communale
- 11) Attribution de subvention dans le cadre de voyage scolaire organisé par le collège Jean JAURES
- 12) Facturation d'une opération de nettoyage auprès d'un particulier rue des cieux
- 13) Cession d'un délaissé communal, impasse Ty Roch

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 04 juin 2024
Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 057

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 4 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration :

Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-057

OBJET : Décisions du maire**DÉCISION DU MAIRE N° 10-2024***Portant sur des déclarations d'intention d'aliéner*

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la vente des biens immobilier listés ci-dessous ;

Vu que ces biens se situent dans un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption ;

12	21 rue des Myrtilles	04/06/2024
13	22 rue Robinson	11/06/2024
14	16 rue Laennec	11/06/2024
15	17 rue Laennec	02/07/2024
16	18 rue dee Dr Jacq	02/07/2024
17	16 rue de Berrien	03/07/2024
18	31 route de Berrien	15/07/2024
19	10 Rue du Pouly - AD 29 ET AD 30	15/07/2024

Vu que la commune ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption ;

DECIDE

De viser les déclarations d'intention d'aliéner pour les biens immobiliers cités

DÉCISION DU MAIRE N° 17-2024*Portant sur la rénovation du parvis de la mairie*

Le 29 mai 2024,

Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu l'ouverture de l'agence postale communale en septembre

Vu la prise en charge des travaux dans sa globalité par La Poste

Vu la nécessité d'effectuer des investigations complémentaires

Vu l'offre de l'entreprise Eurovia

DECIDE

De viser l'offre d'Eurovia agence de Morlaix (29) d'un montant TTC de 10 512.00€

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 18-2024

Portant sur des travaux de rénovation de la salle de classe de l'école Jules Ferry

Le 24 juillet 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de rénover la salle de classe de l'école Jules Ferry

Vu l'offre de l'entreprise Guyader Artisan carreleur

DECIDE

De viser l'offre de Guyader Artisan carreleur de Locmaria Berrien (29) d'un montant TTC de 5 638,71€

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 19-2024

Portant l'installation d'un paratonnerre sur l'Eglise Saint-Yves

Le 25 juillet 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de protéger le clocher de l'Eglise Saint Yves contre la foudre

Vu l'offre de Art Protect'

DECIDE

De viser l'offre de Art Camp' Morieux (22) d'un montant TTC de 3 442,80€

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 20-2024

Portant sur le traitement curatif insecticide des bois de charpente de l'Ecole Jules Ferry

Le 23 juillet 2024,
Le Maire de Huelgoat,

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

Délibération n° 2020-035 du Conseil
ID : 029-212900815-20241004-2024_057-DE

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de traiter la charpente de l'Ecole Jules Ferry

Vu la nécessité d'être en conformité dans le cadre de la régie municipale

Vu l'offre de l'entreprise APH

DECIDE

De viser l'offre de la société APH de Châteaulin (29) d'un montant TTC de 31 627,65€

La dépense est inscrite au budget 2024.

DÉCISION DU MAIRE N° 21-2024

Portant les travaux sur l'installation campanaire de l'Eglise Saint-Yves

Le 28 juillet 2024,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complété par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux de remise en état de l'installation campanaire.

Vu l'offre de la société Art Camp'

DECIDE

De viser l'offre de la société Art Camp' de Morieux (22) d'un montant TTC de 4 420,80€

La dépense est inscrite au budget 2024.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 058

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-058

- **OBJET : Motion pour la réouverture des (SAU) urgences du Centre Hospitalier de Carhaix**

Réunis en Comité Syndical le 03/07/2024 au siège de Monts d'Arrée Communauté à Loqueffret, les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Centre Ouest Bretagne ont délibéré à l'unanimité pour exiger que les services de l'Etat le CHRU organisent des moyens nécessaires et engagent un résultat effectif de reprise du SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) du Centre Hospitalier de Carhaix 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, immédiatement.

Cette volonté des élues est motivée dans un souci de reprise un service public de soins, sans perte de chance, et une équité d'accès aux soins pour l'ensemble de la population du Pays Centre Ouest Bretagne. Cette demande correspond d'ailleurs au protocole pour « la sortie de crise et le développement de l'hôpital de Carhaix » signé en Préfecture du Finistère le 27 octobre 2023 », dont « l'objectif principal : retrouver un deuxième médecin urgentiste » reste sans résultat (*« L'objectif concernant les urgences consiste à rétablir le fonctionnement, reposant sur la présence de deux urgentistes 24h/24. Cela implique de recruter les médecins nécessaires [...] »*).

Cette délibération reprend également l'engagement de l'ARS Bretagne inscrit à son Projet Régional de Santé 2023-2028 qui spécifie « **Maintenir un accès aux soins urgents de la population en moins de 30 minutes** », « *conforter la stratégie de réduction des inégalités sociales de santé* » et « *répondre au plus près des besoins du patient* ». De plus, pour rappel, l'ARS Bretagne et le CHRU s'étaient engagés conjointement, le 10 août 2023, à une reprise du fonctionnement continue des urgences de Carhaix à compter de septembre 2023.

Cependant la « régulation » des urgences sur le site hospitalier de Carhaix - 24h/24 et 7j/7j depuis bientôt un an – s'apparente à une fermeture car les patients et concitoyens de notre territoire en nécessité d'accéder aux urgences subissent un dérèglement majeur de l'accès aux soins et des mises en danger inacceptables.

Les élus insistent sur le principe constitutionnel d'accès au service public (dont la santé) de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire français (*cf article 1 de la Constitution Française*). Ils rappellent également que l'absence d'un SAU (Service d'Accueil et d'Urgence) continue sur Carhaix amène à :

- Un défaut de réponse sanitaire de proximité correspondant à plus de 7 500 situations dites « aiguës » à l'encontre de la population locale (selon activité 2022);
- Impacte l'activité des services hospitalier en aval,
- Dégrade les conditions de travail des professionnels engagés du site hospitalier de Carhaix ;
- Embolise l'activité des pompiers volontaires du secteur,

- Et sature les services d'urgences mobilisés en relai (Saint B Guingamp, Lorient, Pontivy...).

Les élus attendent ainsi des résultats probants sur ce sujet pour stopper les ruptures des parcours de santé pour la population du Pays COB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

APROUVE la motion pour la réouverture des (SAU) urgences du Centre Hospitalier de Carhaix

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 029-212900815-20241004-2024_058-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 - 059

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joël GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-059

OBJET : Demande de subvention pour l'acquisition d'un four en cuisine

Conformément à la convention tripartite signée le 02 février 2022 qui définit les termes d'accueil des élèves de l'école maternelle et élémentaire au restaurant du collège Jean Jaurès principale, madame K.SHANKS sollicite auprès de la commune de Huelgoat une subvention de **6 107.23 €** pour l'acquisition d'un nouveau four électrique pour la cuisine du collège en remplacement de l'ancien qui fait l'objet de pannes récurrentes depuis quelques années.

La convention stipule que « les frais d'entretien, de réparation et de renouvellement du gros matériel au service de restauration seront (...) répartis entre la Commune et le Collège au prorata du nombre de repas facturés en N-1 ». En 2023, le collège a distribué 24 348 repas dont 6984 repas facturés à la mairie soit 29%.

Part collège 71 %	14952.17€
Part mairie 29 %	6 107.23€
Montant total du devis TTC	21 059.40€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE D'attribuer la subvention pour l'acquisition d'un four en cuisine au collège Jean Jaurès

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



Délibération n°2024 - 060

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-060

- **OBJET : Demande de subvention pour des réparations en cuisine - Collège Jean Jaurès**

Conformément à la convention tripartite signée le 02 février 2022 qui définit les termes d'accueil des élèves de l'école maternelle et élémentaire au restaurant du collège Jean Jaurès, la principale, madame K.SHANKS sollicite auprès de la commune de Huelgoat une subvention de **5 370.06 €** pour la réparation des groupes froids sur deux chambres froides (1 CF positive et 1 CF négative).

La convention stipule que « les frais d'entretien, de réparation et de renouvellement du gros matériel au service de restauration seront (...) répartis entre la Commune et le Collège au prorata du nombre de repas facturés en N-1 ». En 2023, le collège a distribué 24 348 repas dont 6984 repas facturés à la mairie soit 29%.

	Chambre froide positive	Chambre froide négative
Part collège 71 %	5 572.96 €	7 574.42
Part mairie 29 %	2 276.28	3 093.78
Montant total du devis TTC	7 849.24	10 668.20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE D'attribuer la subvention pour des réparations en cuisine au collège Jean Jaurès

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 – 61

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-061

- **OBJET : Demande de financement d'étude Fond Vert – Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030**

La commune de Huelgoat est propriétaire de 5 ha à l'entrée de la forêt et son chaos rocheux (Ménage de la Vierge). C'est un site emblématique dont les valeurs écologiques et paysagères sont reconnues. La fréquentation croissante (120 000 visiteurs par an) entraîne en effet une dégradation des stations d'espèces protégées (plaque d'hyménophylles), des problèmes de sécurité et une dégradation de la qualité paysagère. La forêt a fait l'objet de différentes études stratégiques dont un schéma d'accueil porté par l'ONF (2018) et un plan de paysage. Les objectifs de ce projet sont : de canaliser et sécuriser la fréquentation, préserver les patrimoines naturels et paysagers et requalifier les sites dégradés, sensibiliser les visiteurs en valorisant les richesses patrimoniales. La commune souhaite engager une étude de maîtrise d'œuvre avec une équipe pluridisciplinaire pilotée par un paysagiste concepteur, accompagné d'un écologue et d'un scénographe.

La présente délibération vise à solliciter l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 Fonds Vert. Cette demande de financement d'étude de maîtrise d'œuvre est portée par la mairie de Huelgoat avec le soutien du Parc Naturel Régional d'Armorique, adoptant l'opération et arrêtant ses modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTÉ D'attribuer la subvention pour l'acquisition d'un four en cuisine au collège Jean Jaurès

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 – 62

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-062

1) **OBJET : Choix de la maîtrise d'œuvre concernant le projet de création de deux logements d'habitation au 43 rue du Docteur Jacq**

Suite à la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 12 février 2024 concernant l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation de deux logements d'habitation au 43 rue du Docteur Jacq, celle-ci décide de retenir :

ENTREPRISE RETENUE	MONTANT H.T
SARL STUDIO BEL	36 400.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	8	
Vote contre :	0	
Abstention :	2	M Gougay, M Danielou

DECIDE de retenir le cabinet Studio Bel de la maîtrise d'œuvre pour projet de rénovation de deux logements d'habitation du 43 rue du Docteur Jacq pour un montant de 36 400€

DONNE pouvoir au maire pour signer l'offre du cabinet SARL STUDIO BEL

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 – 63

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procurations : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procurations : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-063

OBJET : Clé de répartition compétence eau et assainissement

En concertation avec la communauté de communes de Monts d'Arrée Communauté, il a été convenu pour certaines immobilisations anciennes pour lesquelles il est difficile voire impossible de les attribuer au budget eau ou au budget assainissement une clé de répartition à hauteur de 60% pour la compétence eau et de 40% pour la compétence assainissement.

COMPETENCE	REPARTITION
EAU	60%
ASSAINISSEMENT	40%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE la clé de répartition présenté ci-dessus

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 – 064

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHES et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-064

- **OBJET : Avenant travaux de mise aux normes PMR accès à la mairie postale communale**

Monsieur le maire informe l'assemblée que le projet de rénovation du parvis de la mairie, afin d'améliorer l'accès à l'agence postale communale aux personnes à mobilité réduite, doit faire l'objet d'un avenant.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil la proposition d'avenant.

Motif de l'avenant : Aléas travaux de terrassement

	€HT	TVA	€TTC
Montant initial	8 760.00€	1 752.00€	10 512.00€
Montant de l'avenant	9 690.00€	1 938.00€	11 628.00€
Nouveau montant	18 450.00€	3 690.00€	22 140.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE l'avenant proposé ci-dessus

AUTORISE le maire à signer l'avenant

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 – 065

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHES et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-065

OBJET : Acceptation des Fonds de concours de Monts d'Arrée Communauté

Lors du conseil communautaire, Monts d'Arrée Communauté a octroyé un montant de fonds de concours de 18 459€ à la commune de Huelgoat pour aider au financement des travaux et d'achats d'investissement pour l'année 2024.

Les fonds de concours seront utilisés pour l'opération de renouvellement de canalisations d'eau potable, rue de la Roche Cintrée :

Plan de financement de l'opération :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
Etat – D.E.T.R	48%	109 958€
Département 29	18%	40 000€
Fonds de concours M.A.C	8%	18 459€
Reste à charge commune	26%	58 765€
TOTAL		227 182€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :


Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE le fonds de concours de Monts d'Arrée Communauté de 18 459€ destiné à participer au financement des travaux et d'achats d'investissement pour l'année 2024.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 – 066

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-066

- **OBJET : Modification du contrat de délégation du service public d'eau potable**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Que le service public d'eau potable est actuellement géré en délégation de service public par affermage, par un contrat avec la société SUEZ qui a pris effet au 1^{er} janvier 2019,

Qu'à l'occasion d'un audit à mi contrat, il est apparu :

- que des travaux urgents de fiabilisation devaient être engagés sur l'usine de production d'eau potable du « Petit Moulin » notamment la rénovation de la préparation du lait de chaux et l'automatisation du lavage des filtres à sable ;
- que d'autres travaux moins urgents dits de renouvellement pouvaient être différés ;
- que le Déléataire n'avait pas totalement rempli ses obligations contractuelles en termes de rendement du réseau de distribution et que la pénalité applicable en cette situation pouvait se substituer en partie au financement des travaux urgents

Qu'après négociations, un accord était intervenu entre la Commune et le Déléataire sur la réalisation et le financement des travaux urgents par SUEZ

Qu'il convient de formaliser cette évolution par un avenant au contrat conformément aux dispositions des articles L.3135-1 1°, R.3135-1, R.3135-2 et R.3135-7 du Code de la Commande publique.

Ainsi, Monsieur le maire propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant N°1 au contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

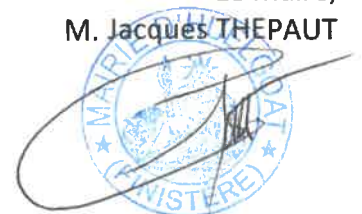
Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

AUTORISE le maire à signer l'avenant N° 1 au contrat de concession par affermage à intervenir avec la société SUEZ.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 – 067

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHES et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-067

OBJET : Demande de financement auprès du fond d'aide de la Fédération Française de Football pour le renouvellement de l'éclairage du stade Corentin Tymen

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 029-212900815-20241004-2024_067-DE

Mr Monfort, conseiller municipal informe l'assemblée du projet de renouvellement de l'éclairage du stade Corentin Tymen.

Le renouvellement de l'éclairage est éligible au fonds d'aide de la Fédération Française de Football que la commune de Huelgoat sollicite pour un montant de 10 000€.

Plan de financement :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
SIECE	8%	1 600€
Fonds Vert	20%	4 040.79€
F.F.F	49%	10 000€
Reste à charge commune	23%	4562.21€
TOTAL		20 203€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

VALIDE la demande de subvention auprès du fond d'aide de la Fédération Française de Football pour le renouvellement de l'éclairage du stade Corentin Tymen.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2024 – 068

SEANCE DU Jeudi 03 octobre 2024

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 10
Présents pour le vote de cette délibération : 10
Procuration(s) : 1
Votants : 11
Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 94 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Madame Claude MOREL, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Audrey BARAZER, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Marie Brigitte BRETHERS et Madame Aurore LE ROUX, Monsieur Chantal FLOCH, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gérard TOSSER et Madame Marie Laure SEVEN.

Absent(s) :

Procuration : Pas de procuration

Secrétaire de Séance : Madame Audrey BARAZER

N° d'ordre : 2024-068

OBJET : Demande de subventions pour le financement du poste de chef de projet 'Petites villes de Demain' pour 2024

Le maire rappelle aux conseillers que le financement d'un poste de chef de projet est valable un an.

Il convient donc de solliciter la subvention de financement du poste de chef de projet pour la période du 1^{er} mars 2024 au 30 juin 2024.

Le chef du dispositif petites villes de demain est positionné en catégorie A sous la responsabilité du maire

Financement du poste :

Dépense 1 ^{er} mars au 30 juin 2024	21 287,44€
Financement sollicité (ANCT et BDT) / 75% Dans la limite de 40 000€	15 965.58€
Reste à charge pour la commune / 25%	5 321,86€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	11
Vote contre :	0
Abstention :	0

VALIDE la demande subvention pour le financement du poste de chef du dispositif petites Villes de Demain pour la période mars 2024 à juin 2024.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

